Communication

1 Septembre 2025

For a tobacco and nicotine free society !

Faibles résultats dans la lutte contre le tabac en Wallonie !

L'Institut Scientifique de Santé Publique Sciensano dévoile les dernières tendances de consommation de tabac dans le pays, issues de son enquête 2023-2024.

Enfin ! Début juillet 2025 Sciensano publiait un nouveau rapport présentant les résultats de la dernière enquête nationale de santé, enquête conduite tous les cinq ans en Belgique. Ce rapport a mis l'accent sur des aspects du mode de vie ayant un impact potentiel sur la santé dont la consommation de tabac, ajoutant depuis 2001 et pour 2023-24 une évaluation supplémentaire.

Notons d'emblée pour une bonne lecture des résultats que cette enquête 2023-24 couvre un nombre plus faible de personnes interrogées, environ la moitié, par rapport à l'enquête précédente de 2018.

Cependant les résultats montrent que la proportion de fumeurs dans la population Belge dans son entièreté a diminué, passant de 27,8% à 17,6% entre 2004 et 2023-24. Cette baisse s'explique avant tout par la diminution du nombre de fumeurs quotidiens, passés de 23,7% en 2004 à 19,4% en 2018 et 12,8% en 2023-24.

Pendant cette période, cette baisse globale de prévalence du tabagisme est en grande partie imputable à des politiques à long terme, adoptées aux niveaux fédéral et régional telles que :

● des législations limitant l'accès aux produits du tabac (vente), la publicité, l'attractivité des produits, la protection des non-fumeurs sur le lieu de travail et dans les espaces publics, et une augmentation progressive des taxes ;

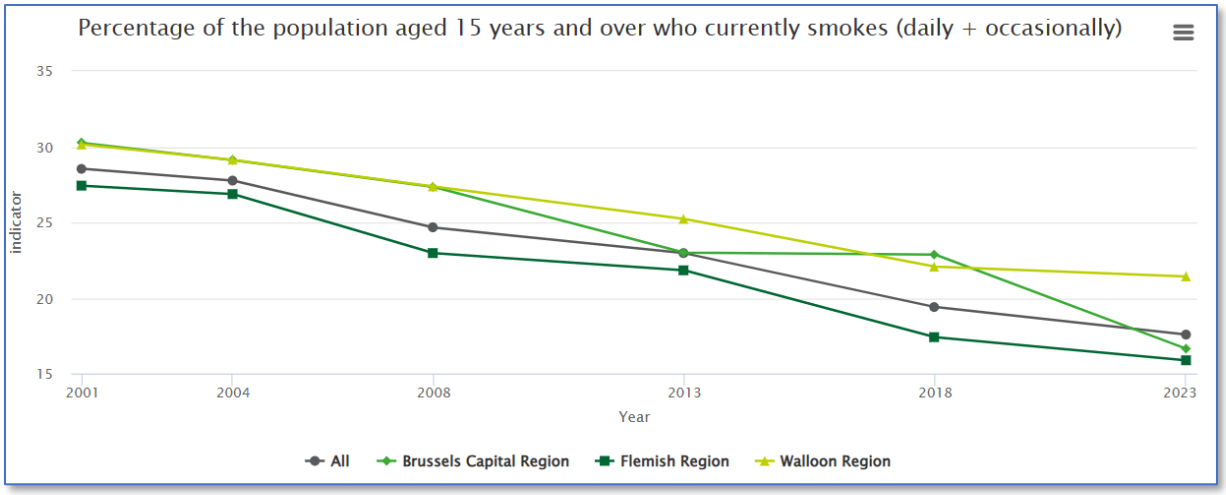
● le soutien aux services de prise en charge de la dépendance au tabac, par une approche incluant des conseils professionnels systématiques et la participation de spécialistes par l'intermédiaire de centres d'aide

On pourrait donc croire que la bataille est gagnée quand on constate que des régulations restrictives ont été mise en œuvre, que le public est informé, que des lignes téléphoniques d'aide au sevrage tabagique sont disponibles et abordables, que les non-fumeurs sont protégés par des politiques publiques et que des mesures fiscales sont mises en œuvre.
Prudence, quand on sait notamment que derrière des prévalences moyennes, le tabagisme connait un gradient social important ou les différences socio-économiques impactent négativement les groupes sociaux les plus défavorisés.
Devrions-nous donc nous contenter de cette lente baisse de la prévalence générale sur base de données intégrant l'ensemble des régions du pays ? Examinons de plus près la situation en Wallonie.

Résultats mitigés pour la Wallonie

L'évolution du tabagisme connait une diminution dans les trois régions du pays. Ainsi, entre 2004 et 2023-24, la prévalence du tabagisme quotidien a diminué de moitié en Flandre (22,6% > 11,3%) et à Bruxelles (23,7% > 11,7%), mais seulement d'un tiers en Wallonie (26,2% > 16,1%).
Il faut surtout noter un gain relativement faible en Wallonie de 2018 à 2024 pour le tabagisme quotidien et occasionnel ne passant que de 22,07% en 2018 à 21,43% en 2024. Seulement 0,64% de fumeurs en moins pendant cette période, alors que sur la période 2013-2018 la diminution avait été de 3,16%. (25,23% en 2013)
Cette faible différence n'est de plus pas significative statistiquement.

Par ailleurs, une analyse prenant en compte ces taux respectifs pour la Wallonie et pour la Flandre depuis 2001, montre que l'écart se creuse.
En 2001, il y avait 30,15% de fumeurs quotidiens et occasionnels pour la Wallonie et 28,54% pour la Flandre - différence de 1,61%.
En 2024, 21,43% de fumeurs quotidiens et occasionnels pour la Wallonie et 15,88% pour la Flandre - différence de 5,55%.



Le rapport Sciensano 2025 souligne aussi d'autres différences entre régions :

- *Ceux et celles qui ont fumé leur première cigarette avant d'avoir 16 ans sont relativement plus nombreux en Wallonie (42,7%) qu'à Bruxelles (34,6%) et qu'en Flandre (35,6%, n.s).*
- *Le nombre moyen de cigarettes fumées quotidiennement varie peu entre les trois régions : il est de 12 en moyenne à Bruxelles, et de 14 et 15 respectivement en Flandre et en Wallonie. En revanche, la prévalence des grands fumeurs au sein de la population est significativement plus élevée en Wallonie (5,3%) qu'en Flandre (2,7%) et à Bruxelles (1,5%).*
- *En Flandre et à Bruxelles, la proportion de grands fumeurs parmi les jeunes de 15 à 24 ans est très faible (inférieure à 0,3%), tandis qu'elle atteint 3,5% des jeunes de Wallonie.*
- *Les chiffres régionaux diffèrent peu quant à la tentative d'arrêt : 42,7% à Bruxelles, 36,0% en Flandre et 34,5% en Wallonie. Les fumeurs bruxellois sont plus nombreux à être sûrs d'arrêter dans les 12 mois (23,7%) que ceux de Wallonie (12,0%) et de Flandre (12,9%).*

La situation de la Wallonie est interpellante

Sciensano souligne dans la discussion des données que *la diminution du tabagisme ralentit fortement par rapport à la période de 2008 à 2018, compromettant l'atteinte de l'objectif fixé dans la stratégie interfédérale, qui prévoit moins de 10% de fumeurs d'ici 2028. Des efforts devraient être entrepris pour renforcer la prévention chez les jeunes notamment, améliorer*

l'accès au sevrage qui est un long processus pour les fumeurs les plus dépendants et issus des milieux les plus défavorisés, et adapter les mesures aux spécificités des régions et aux publics vulnérables.

A l'évidence et à l'échelle du pays, la dénormalisation du tabagisme n'est pas une réalité pour tous notamment en Wallonie, car les mesures prises par le passé semblent avoir été insuffisantes pour réduire cet écart grandissant entre régions et niveaux socio-économiques. Ce paradoxe mérite d'être identifié et analysé pour la Wallonie, en collaboration avec tous les groupes professionnels impliqués dans la lutte antitabac et dans une perspective de santé publique. Comment des mesures peuvent-elles être appliquées universellement, de manière suffisamment précise, appropriée et efficace pour réguler le tabagisme dans les territoires qui sont les plus affectés ?

Sciensano tente de répondre à cette question dans la conclusion du rapport et souligne, dans les perspectives, des politiques de lutte contre le tabac s'appliquant évidemment à la Wallonie :

La Belgique s'est engagée dans une politique de lutte contre le tabagisme en 2006 à travers la mise en œuvre du « Plan fédéral anti-tabac ». Ce plan a introduit un premier ensemble de mesures, comme l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés, les lieux de travail et les transports, l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac, l'adoption du paquet neutre, le relèvement des accises, et le renforcement de l'accompagnement au sevrage tabagique. (…)

Plus récemment, la « Stratégie interfédérale 2022-2028 pour une Génération Sans Tabac » affiche des objectifs plus ambitieux : réduire la prévalence du tabagisme à 10% d'ici 2028, et à 5% à l'horizon 2040. Cette stratégie vise à intensifier la lutte contre le tabac en s'appuyant sur un cadre législatif et réglementaire plus contraignant.

Certaines mesures sont déjà mises en place depuis 2025 : par exemple, côté consommation, il est désormais interdit de fumer en plein air dans les parcs d'attractions, les zoos, les plaines de jeux, les terrains de sport, ainsi qu'aux abords des établissements sensibles tels que les écoles, les crèches, les institutions de soins ou encore les bibliothèques publiques.

Du côté de la commercialisation, les produits du tabac ne peuvent plus être exposés à la vue du public, sont interdits à la vente dans les grandes surfaces et dans les points de vente temporaires (comme les festivals).
En outre, ces mesures sont accompagnées de sanctions substantielles en cas de non-respect.

Les effets de ces nouvelles mesures devront être estimés en 2028. L'enquête de santé joue d'ailleurs un rôle capital dans ce contexte, en surveillant l'évolution des comportements tabagiques au sein des différents groupes de la population belge depuis la fin des années '90.

L'objectif affiché de la « Stratégie interfédérale 2022-2028 pour une Génération Sans Tabac » d'une prévalence à 10% semble en effet d'ores et déjà hors de portée pour 2028 en Wallonie !
Rendez-vous cependant en 2028-29 pour les résultats de la prochaine enquête nationale de de santé et gageons que la Wallonie fasse bénéfice de cette Stratégie interfédérale et comble son retard.

Pour davantage d'informations :
Gisle L, Demarest S. Enquête de santé 2023-2024 : Consommation de tabac. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; 2025. Numéro de rapport : D/2025.14.440/74. Disponible en ligne : www.enquetesante.be
https://www.sciensano.be/fr/resultats-de-lenquete-de-sante-2023-2024/determinants-de-sante#consommation-tabac

Service public fédéral. Cellule Générale de Politique Drogues. Coordination permanente. Stratégie interfédérale 2022-2028 pour une Génération sans tabac. Décembre 2022
https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/2022_12_14_strategie_interfederale_tabac_et_annexe_final_fr.pdf

Contact :
OXY Belgium, Grand Route 84D - 1474 Genappe Ways - Belgique pierre.bizel@ensp.org